



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON DE MERVILLE

## MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14  
Fax. 01.64.95.20.99

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AVRIL 2014

#### PROCES-VERBAL

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente Guy Bonin, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL M. Dominique VAURY, Mme Christel THIROUIN, M. Patrick BRUNEAU, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Cédric CHIHANE, Mme Tiphanie LE VEZU, M. Jacques DRAPPIER, Mme Isabelle GAILLARD, Mme Véronique LATOUR, M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, Mme Nathalie MARCHAND, M. Daniel PLENOIS, Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, M. Bruno COUTTE, M. Yves GUESDON, M. Franck THEVRET, Mme Naïma SIFER, Mme Malika AJDAL.

#### ABSENTS EXCUSES :

Mme Corinne DUMENOIR qui donne pouvoir à Mme Frédéricque SABOURIN  
M. Samir AISSANI qui donne pouvoir à M. Cédric CHIHANE  
Mme Liliane BRUNIAUX qui donne pouvoir à M. Bruno COUTTE  
M. Harry FRANCOISE qui donne pouvoir à M. Jacques DRAPPIER

**M. Patrick BRUNEAU** a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La condition de quorum étant atteinte, M. le Maire a ouvert la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire a donné la parole à MME SIFER, qui a informé l'assemblée de son souhait de quitter le groupe de la minorité mené par M. COUTTE pour rejoindre le groupe majoritaire de M. Johann MITTELHAUSSER.

Elle a précisé que sa décision ne remet pas en question ce qui a été fait mais elle souhaite s'investir et participer à l'élaboration des projets à venir de manière constructive.

M. le Maire a pris acte de cette décision. Il a rappelé l'esprit d'ouverture qui a été indiqué lors de son investiture et qui reste toujours d'actualité.

A l'issue de ce débat, M. le Maire a proposé de passer à l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1°/ - Approbation du précédent procès-verbal
- 2°/ - Eglise – indemnité de gardiennage
- 3°/ - Subventions Caisse des Ecoles – Centre Communal d’Action Sociale
- 4°/ - Budget commune – approbation du compte de gestion 2013
- 5°/ - Budget commune – approbation du compte administratif 2013
- 6°/ - Budget commune 2013 – affectation du résultat de la section de fonctionnement
- 7°/ - Vote des taux d'imposition 2014
- 8°/ - Budget commune – approbation du budget primitif 2014
- 9°/ - Budget artisanal 2013 – approbation du compte de gestion 2013
- 10°/ - Budget artisanal 2013 – approbation du compte administratif 2013
- 11°/ Budget artisanal 2013 – affectation du résultat de la section de fonctionnement
- 12°/ - Budget artisanal – approbation du budget primitif 2014
- 13°/ - Budget eau – assainissement – approbation du compte de gestion 2013
- 14°/ - Budget eau – assainissement - approbation du compte administratif 2013
- 15°/ - Budget eau – assainissement 2013 – affectation du résultat de la section de fonctionnement
- 16°/ - Budget eau – assainissement – approbation du budget primitif 2014
- 17°/ - Syndicat Intercommunal de Transports du Collège Hubert Robert – Désignation des délégués
- 18°/ - Divers

#### 2014 – 03 -01

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2014 a été approuvé **à l'unanimité**.

#### 2014 – 03 - 02

#### EGLISE - INDEMNITE DE GARDIENNAGE

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de gardiennage pour l'église est allouée chaque année à M. le Curé. Il propose de verser l'indemnité maximale, qui cette année n'a pas été revalorisée et reste fixée à 474.22 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
. APPROUVE cette proposition à l'unanimité.

**2014 – 03 - 03**

**SUBVENTIONS 2014 – CAISSE DES ECOLES ET CCAS**

M. le Maire a donné la parole à MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux Finances qui a invité l'assemblée à approuver le versement des subventions suivantes :

- **CAISSE DES ECOLES : 48 800.00 €**
- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 14 000.00 €**

Vu la réunion du 17 avril 2014 au cours de laquelle a été présenté le budget prévisionnel de la Commune et notamment les subventions prévues pour la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
. APPROUVE, à l'unanimité, le versement des subventions proposées en faveur de la Caisse des Ecoles (48 800.00 €) et du Centre Communal d'Action Sociale (14 000.00 €).

**2014 – 03 - 04**

**BUDGET COMMUNE - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2013**

M. le Maire a donné la parole à MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux finances, qui a procédé à la présentation des comptes et qui a invité l'assemblée à approuver le compte de gestion 2013 du budget de la commune dressé par la Trésorerie d'Etampes Collectivités, document dressé en concordance avec le compte administratif de la commune, établi comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	3 536 716.53
RECETTES	3 666 089.85
RESULTAT EXERCICE	129 373.32
EXCEDENT REPORT	1 302 459.89
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.2013</b>	<b>1 431 833.21</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	923 892.35
RECETTES	575 790.38
RESULTAT EXERCICE	-348 101.97
EXCEDENT REPORTE	228 425.05
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.2013</b>	<b>-119 676.92</b>

Vu les réunions en date du 17 et 24 avril 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . APPROUVE le compte de gestion 2013 (22 Voix « Pour » - 5 Abstentions)

**2014 - 03 - 05**

**BUDGET COMMUNE - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Vu la réunion du 17 avril 2014 au cours de laquelle ont été présentés les dépenses, les recettes et les résultats d'exercice pour l'année 2013 pour les sections de fonctionnement et d'investissement et la réunion du 24 avril 2014.

M. le Maire a donné la parole à MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux finances, qui a procédé à la présentation du compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion dressé par la Trésorerie Etampes Collectivités, qui se présente comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	3 536 716.53
RECETTES	3 666 089.85
RESULTAT EXERCICE	129 373.32
EXCEDENT REPORT	1 302 459.89
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.2013</b>	<b>1 431 833.21</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	923 892.35
RECETTES	575 790.38
RESULTAT EXERCICE	-348 101.97
EXCEDENT REPORT	228 425.05
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.2013</b>	<b>-119 676.92</b>

Après que M. le Maire ait quitté la salle, MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux Finances, a invité l'assemblée à approuver le compte administratif 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . APPROUVE le compte administratif 2013 (21 Voix « Pour » - 5 Abstentions)

**2014 – 03- 06**

**BUDGET COMMUNE 2013 – AFFECTATION DU RESULTAT D’EXPLOITATION**

Après que M. le Maire ait repris part aux débats.

Mme AMBROSIO-TADI propose de procéder à l'affectation des résultats constatés en section d'exploitation au 31.12.2013 afin de pourvoir au déficit de la section d'investissement calculé en tenant compte des restes à réaliser Dépenses et Recettes.

Elle propose d'affecter la somme de 298 000.00 € en section d'investissement au vu de :

L'excédent de fonctionnement constaté au 31.12.2013	:	1 431 833.21€
Du déficit d'investissement constaté au 31.12.2013	:	- 119 676.92 €
Des Restes à réaliser en dépenses d'investissement	:	220 974.00 €
Des Restes à réaliser Recettes d'investissement	:	43 470.00 €

La reprise de l'excédent sur la section de fonctionnement sera donc réalisée pour la somme de 1 133 833.21 €.

Vu la réunion du 17 avril 2014 au cours de laquelle ont été présentées l'affectation du résultat de la section d'exploitation pour un montant de 298 000.00 € et la reprise de la somme de 1 133 833.21 € en section de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **APPROUVE** (22 Voix « Pour » - 5 Abstentions l'affectation du résultat de la section de fonctionnement telle qu'elle vient d'être proposée.

**2014 – 03 – 07**

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014**

M. le Maire donne la parole à MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux Finances, qui propose de poursuivre par l'approbation du vote des taux d'imposition 2014.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 14 avril 2014 et la réunion du 17 avril 2014 au cours de laquelle a été présentée aux membres de l'assemblée délibérante, la notification prévisionnelle des bases et des produits attendus en fonction de l'application de taux identiques à ceux fixés en 2013,

Vu le budget approuvé du précédent exercice et les comptes-rendus dressés, tant par le Maire que par le Trésorier d'Etampes Collectivités, sur les recettes et les dépenses émises,

Vu le projet de budget primitif pour l'année duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales représentent :

- Section de fonctionnement : **4 531 947.21 €** comprenant l'ensemble des cotisations et participations aux syndicats dont la commune est membre
- Section d'Investissement : **1 898 257.21 €**

Ainsi les dépenses s'élèvent à **6 430 204.42 €** alors que les recettes (investissement et fonctionnement) totalisent la somme de **5 268 665.42 €**.

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de **1 161 539.00 €**, à couvrir par le produit des impositions locales,

Considérant que les taux d'imposition 2014 portent sur la Taxe d' Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe sur le Foncier Non Bâti,

Sur proposition de MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux Finances de maintenir **les taux des impositions locales**, à :

- **Taxe d'habitation : 10.81 %**
- **Taxe Foncier Bâti : 12.65 %**
- **Taxe Foncier Non Bâti : 48.94 %**

A l'issue de cet exposé, MME AMBROSIO-TADI a invité l'assemblée à approuver ces taux.

M. COUTTE a fait remarquer qu'une taxe additionnelle est appliquée par la CCESE, ce qui représente une forte imposition sur chaque ménage. Il considère que les taux proposés devraient être en baisse afin de tenir compte des charges transférées.

M. le Maire rappelle qu'en effet des compétences ont été transférées mais que les charges liées à ce transfert, supportées par la CCESE depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2013, sont soustraites de l'allocation compensatrice qui est reversée à la commune. Par conséquent, il n'y a aucune diminution des dépenses. Réduire les taux à hauteur des charges transférées représenterait une double charge sur le budget de la commune

M. THEVRET a indiqué que, selon lui, la mise en place des intercommunalités avait pour but de faire baisser les impôts.

M. le Maire rappelle que la mise en place des communautés de communes permet surtout à l'Etat de réduire le montant des dotations versées aux collectivités.

M. THEVRET souligne que de nouvelles charges seront instaurées par la CCESE si une communauté d'agglomération venait à être créée. En cette période de crise, il considère qu'il serait souhaitable de baisser les taux d'imposition de la commune.

M. GUESDON attire l'attention de M. le Maire sur les charges de fonctionnement de la commune qui sont plus élevées que la moyenne nationale.

M. le Maire rappelle :

- Que les charges de la section de fonctionnement sont liées à la mise en place d'actions répondant aux attentes et aux besoins de la population. Par ailleurs, les charges de personnel pour la commune d'Angerville représentent moins de 50 % des dépenses de cette section contrairement à un grand nombre de collectivités.

- Qu'il est tout-à-fait conscient des diverses taxes qui sont imposées aux ménages notamment par la CCESE, mais il souligne que les charges déduites sur l'allocation de compensation sont incompressibles.
- Que les taux n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années et que cette année, encore, le budget a été élaboré sans augmentation. Seules, les bases d'imposition sont revalorisées par les services de l'Etat, procédure que la commune ne peut maîtriser
- Que l'ensemble des dépenses et des recettes concernant le budget 2014 a été présenté en réunion de finances sans qu'aucune remarque particulière n'ait été faite par les représentants de la liste minoritaire
- Qu'afin d'assurer une transparence totale, le budget sera clairement détaillé dans le prochain bulletin municipal.
- Par ailleurs, aujourd'hui, baisser les taux remettrait en cause l'équilibre du budget et par conséquent la capacité de la commune à mettre en œuvre les opérations d'investissements qu'elle envisage de mettre en place pour répondre aux besoins et aux attentes de la population.
- Un programme d'actions a été présenté et validé dans le cadre des élections, c'est par conséquent un engagement moral de l'équipe municipal qui doit être respecté et ne pourrait être mené à bien en appliquant une baisse des taux.

A l'issue de ce débat, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver les taux d'imposition proposés par Mme AMBROSIO-TADI, Adjoint chargée des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**. DECIDE DE FIXER à titre prévisionnel,**

22 voix « POUR » - 5 voix « CONTRE »

le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2014 à **1 161 539.00 €** et **FIXE** le taux des impôts directs locaux du présent exercice à :

<b>. Taxe d'habitation</b>	<b>: 10.81%</b>
<b>. Taxe foncier bâti</b>	<b>: 12.65 %</b>
<b>. Taxe foncier non bâti</b>	<b>: 48.94 %</b>

**2014 – 03 – 08**

**BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014**

M. le Maire a donné la parole à MME AMBROSIO-TADI qui a procédé à la présentation du budget primitif 2014, établi comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	4 531 947.21
RECETTES	4 531 947.21

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	1 898 257.21
RECETTES	1 898 257.21

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 14 avril 2014

Vu la réunion en date du 17 avril 2014 au cours de laquelle a été présenté le projet de budget prévisionnel dressé pour l'exercice 2014 et la réunion du 24 avril 2014

A l'issue de cet exposé, MME AMBROSIO-TADI a invité l'assemblée à approuver le budget primitif tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. APPROUVE le budget primitif 2014 tel que présenté (22 Voix « Pour » - 5 Voix « Contre »)  
(M. GUESDON indique qu'il n'est pas d'accord ainsi que ces colistiers sur la section de fonctionnement)

**2014 – 03 -09****BUDGET ANNEXE POUR ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2013**

M. le Maire donne la parole à MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux Finances, qui propose ensuite d'approuver le compte de gestion dressé par la trésorerie pour le budget annexe lié aux activités artisanales, commerciales et industrielles. Le compte de gestion est établi en concordance avec le compte administratif et se résume comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	7 990.49
RECETTES	35 551.23
RESULTAT EXERCICE	27 560.74
EXCEDENT REPORT	12 993.17
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.2013</b>	<b>40 553.91</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	49 423.52
RECETTES	131 430.00
RESULTAT EXERCICE	82 006.48
DEFICIT REPORT	75 546.00
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.2013</b>	<b>6 460.48</b>

Vu la réunion du 24 avril 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **APPROUVE** le compte de gestion 2013 (22 Voix « Pour » - 5 Abstentions

**2014 – 03 - 10**

**BUDGET ANNEXE POUR ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

M. le Maire propose ensuite d'approver le compte administratif 2013 dressé pour le budget annexe lié aux activités artisanales, commerciales et industrielles.

Il donne la parole à MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux Finances, qui a procédé à la présentation du compte administratif :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	7 990.49
RECETTES	35 551.23
RESULTAT EXERCICE	27 560.74
EXCEDENT REPORT	12 993.17
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.2013</b>	<b>40 553.91</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	49 423.52
RECETTES	131 430.00
RESULTAT EXERCICE	82 006.48
<b>DEFICIT REPORT</b>	<b>75 546.00</b>
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.2013</b>	<b>6 460.48</b>

Vu la réunion en date du 24 avril 2014,

A l'issue de cet exposé et après que M. le Maire ait quitté la salle, MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux Finances, a invité l'assemblée à approuver le compte administratif, dressé en concordance avec le compte de gestion pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . APPROUVE le compte administratif 2013 (21 Voix « Pour » - 5 Abstentions)

**2014 – 03 - 11**

**BUDGET ACTIVITES ARTISANALES – COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES –  
AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Après que M. le Maire ait repris part aux débats, ce dernier a donné la parole à MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux Finances afin qu'il soit procédé à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au 31.12.2013 pour le budget lié aux activités artisanales, commerciales et industrielles.

Vu la réunion du 24 avril 2014 au cours de laquelle ont été présentés les résultats constatés au 31 décembre 2013 pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

A l'issue de cet exposé, MME AMBROSIO-TADI a proposé que l'excédent représentant la somme de 40 553.91 € constaté au 31.12.2013 en section de fonctionnement soit repris en intégralité dans cette section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . APPROUVE, cette proposition (22 Voix « Pour » - 5 Abstentions)

**2014 – 03 – 12**

**BUDGET ACTIVITES ARTISANALES – COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES –  
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF**

M. le Maire a donné la parole à MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux Finances, qui a présenté le budget primitif 2014 établi comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	65 553.91
RECETTES	65 553.91

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	44 014.39
RECETTES	44 014.39

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 14 avril 2014,

Vu la réunion du 24 avril 2014 au cours de laquelle ce budget prévisionnel a été présenté,

A l'issue de cet exposé, MME AMBROSIO-TADI a invité l'assemblée à approuver le budget prévisionnel 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . **APPROUVE, à l'unanimité**, le budget prévisionnel 2014 tel que présenté.

**2014 - 03- 13**

**EAU ASSAINISSEMENT - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2013**

M. le Maire a donné la parole à MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux finances, qui a procédé à la présentation du compte de gestion dressé par la Trésorerie d'Etampes Collectivités qui se trouve en concordance avec le compte administratif.

Vu l'avis de la réunion en date du 24 avril 2014,

Le compte de gestion se présente comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	115 263.27
RECETTES	153 297.45
RESULTAT EXERCICE	38 034.18
EXCEDENT REPORT	247 710.99
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.2013</b>	<b>285 745.17</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	222 256.01
RECETTES	101 537.53
RESULTAT EXERCICE	-120 718.48
EXCEDENT REPORT	121 294.67
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.2013</b>	<b>576.19</b>

A l'issue de cet exposé, MME AMBROSIO-TADI a invité l'assemblée à approuver le compte de gestion 2013 tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . **APPROUVE** le compte de gestion du service d'eau et d'assainissement 2013 (22 Voix « Pour » - 5 Abstentions)

**2014 – 03 - 14**

**BUDGET EAU ASSAINISSEMENT - APPROBATION COMpte ADMINISTRATIF 2013**

MME AMBROSIO-TADI a poursuivi par la présentation du compte administratif 2013 dressé en concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorerie Etampes Collectivités. Le compte administratif 2013 se présente comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	115 263.27
RECETTES	153 297.45
RESULTAT EXERCICE	38 034.18
EXCEDENT REPORT	247 710.99
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.2013</b>	<b>285 745.17</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	222 256.01
RECETTES	101 537.53
RESULTAT EXERCICE	-120 718.48
EXCEDENT REPORT	121 294.67
<b>RESULTAT CUMULE AU 31.12.2013</b>	<b>576.19</b>

Vu la réunion du 24 avril 2014 au cours de laquelle ont été présentés les résultats et la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement,

Après que M. le Maire ait quitté la salle, MME AMBROSIO-TADI, Adjoint aux Finances, a invité l'assemblée à approuver le compte administratif 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **APPROUVE**, le compte administratif du service eau et assainissement 2013 (21 Voix « Pour » 5 Abstentions).

**2014 – 03 - 15**

**EAU ASSAINISSEMENT 2013 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

Après que M. le Maire ait repris part aux débats.

Mme AMBROSIO-TADI, Adjoint aux Finances, a proposé de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation du budget eau assainissement constaté au 31.12.2013

Elle propose d'affecter la somme de 188 000.00 € en section d'investissement au vu de :

L'excédent de fonctionnement constaté au 31.12.2013 : 285 745.17€  
L'excédent d'investissement constaté au 31.12.2013 : 576.19 €  
Des Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 215 736.00 €  
Des Restes à réaliser Recettes d'investissement : 27 633.00 €

La reprise de l'excédent sur la section de fonctionnement sera donc réalisée pour la somme de 97 745.17 €.

Vu la réunion du 24 avril 2014 au cours de laquelle la présente affectation du résultat de la section de fonctionnement a été présentée ainsi que le montant repris au titre de l'excédent reporté en section de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **APPROUVE** l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessus (22 Voix« Pour » - 5 Abstentions)

#### **2014 – 03 - 16**

#### **EAU-ASSAINISSEMENT 2014 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF**

M. le Maire a ensuite poursuivi l'ordre du jour et donné la parole à MME AMBROSIO-TADI qui a présenté le budget primitif eau-assainissement pour l'exercice 2014.

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 14 avril 2014

Vu la réunion en date du 24 avril 2014 au cours de laquelle ont été présentées les dépenses et les recettes prévues pour l'exercice 2014

Considérant le budget primitif 2014 qui s'établit comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	261 655.58
RECETTES	261 655.58

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	460 064.77
RECETTES	460 064.77

Après que M. le Maire ait invité l'assemblée à approuver le budget primitif d'eau et d'assainissement tel que proposé pour l'exercice 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **APPROUVE, à l'unanimité**, le budget primitif tel qu'il a été présenté.

**2014 – 03 - 17**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS DU COLLEGE HUBERT ROBERT**  
**DESIGNATION DES DELEGUES**

Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal d'élire en son sein les délégués qui seront amenés à siéger au sein de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, ce conformément aux articles L. 5211.6 et L.5211.7 du Code Général des Collectivités Locales.

M. le Maire rappelle que conformément aux statuts respectifs de chaque Syndicat, il y a lieu de procéder lors du renouvellement des membres d'un conseil municipal, à la désignation des délégués qui représenteront la collectivité auprès du Syndicat Intercommunal de transports du Collège Hubert Robert

Il propose de procéder à la nomination des 2 délégués titulaires et 2 suppléants amenés à siéger au sein de ce syndicat.

M. le Maire a proposé d'effectuer ce vote sur appel nominal. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Après que chaque liste ait fait connaître ses candidats,

**CANDIATS TITULAIRES :**

LISTE DE M. MITTELHAUSSER : Mme Christel THIROUIN – Mme Naïma SIFER

LISTE DE M. COUTTE : M. THEVRET

**CANDIATS SUPPLEANTS**

LISTE DE M. MITTELHAUSSER : Mme Barbara BERTHEAU - Mme Isabelle GAILLARD

Liste de M. COUTTE : aucun candidat

A l'appel de son nom, chaque membre de l'assemblée, y compris pour les personnes ayant donné pouvoir, a communiqué son vote.

**Nombre de votants : 27**

**Ont obtenus**

**TITULAIRES :**

**Liste de M. MITTELHAUSSER :**

Mme Christel THIROUIN : 22

Mme Naïma SIFER : 22

**Liste de M. COUTTE :**

M. THEVRET : 5

**SUPPLEANTS :**

**Liste de M. MITTELHAUSSER :**

Mme Barbara BERTHEAU : 22

Mme Isabelle GAILLARD : 22

**Liste de M. COUTTE :** aucun candidat

**Au vu des voix obtenues par chaque candidat, ont été désignés par le Conseil Municipal, en qualité de délégués :**

**TITULAIRES :** Mme Christel THIROUIN - Mme Naïma SIFER

**SUPPLEANTS :** Mme Isabelle GAILLARD - Mme Barbara BERTHEAU

**2014 – 03 -18**

**DIVERS**

## **ECLAIRAGE RUE DU STADE**

Suite aux problèmes d'éclairage signalés par M. COUTTE, Rue du Stade, M. le Maire indique que cette situation consécutive à un décalage de l'horloge par rapport à l'allongement des jours a été régularisée le 22 Avril. L'allumage a été reprogrammé pour un allumage vers 20 heures et une extinction vers 6 heures 15.

Suite aux nouvelles remarques laissant à penser que le problème n'était pas résolu, les services techniques ont effectué un nouveau contrôle le vendredi 25 avril et confirmé que le réglage de l'horloge est correct.

En cas de constat de nouveaux dysfonctionnements, il invite M. COUTTE à lui en faire part.

## **LOTISSEMENT DU MEUNIER**

Suite aux remarques de M. COUTTE relatives à la signalisation qu'il y aurait lieu de renforcer à la sortie du lotissement du Meunier afin d'éviter toute circulation à contre-sens sur la voie desservant le lotissement du Moulin, M. le Maire indique que le maître d'œuvre chargé des travaux d'aménagement du lotissement du Meunier a été contacté et a pris acte de cette observation.

Les mesures nécessaires seront mises en œuvre pour renforcer la signalisation à la sortie du lotissement du Meunier.

## **DECISIONS :**

Lors du précédent mandat, des décisions ont été prises depuis le dernier conseil municipal qui avait eu lieu en Novembre :

**2013 – 035** du 28.11.2013 : Budget Activités commerciales, industrielles et artisanales – Contrat pour emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France pour la somme de 126 000.00 € - remboursement sur 10 ans – taux fixe 2.92 %.

**2013 – 036** du 6.12.2013 : Contrat abonnement 2014 avec LA POSTE pour mise à disposition d'une boîte postale 77.74 € TTC.

**2013 – 037** du 6.12.2013 : Contrat Télésurveillance 2014 avec l'entreprise DELTA SECURITY SOLUTIONS pour assurer la télésurveillance des locaux de la mairie suite au changement de prestataire : 804.31 € TTC.

**2013 – 038** du 19.12.2013 : Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauce – Avenant N°1 pour la reconduction de la mise à disposition d'un technicien dans le cadre d'un emploi mutualisé pour une durée de 3 ans à compter du 1.4.2014 – participation fixée à 15 000.00 € par an.

**2013 - 039** du 20.12.2013 : Convention avec l'Agence de l'Eau Bassin Seine Normandie – Aquex 2009 - Aide à la Qualité du système d'assainissement : 2 670 €.

**2013 - 40** du 31.12.2013 : Contrat VEOLIA 2014 – curage des caniveaux de la ville – Balayage 11 065.69 € TTC – Traitement 2 753.71 € TTC.

**2014 - 01** du 8.1.2014 : Convention pour la mise à disposition d'un local au Centre Social en faveur de l'ASTE – redevance d'occupation 1050.00 € par trimestre.

**2014 - 02** du 14.01.2014 : Contrat NEXTIRAONE 2014 - maintenance installation téléphonique mairie : 726.00 € TTC

**2014 - 03** du 21.01.2014 : Contrat VEOLIA 2014 – Curage des caniveaux pour la zone industrielle – Balayage : 815.82 € TTC Traitement 201.82 € TTC (ce dans l'attente de la signature de l'arrêté préfectoral et ce afin d'éviter toute interruption de service – un contrat a été établi pour les voies desservant les zones industrielles pour une durée de 6 mois. Toutefois, les factures réceptionnées trimestriellement seront prises en charge par la CCESE et non par la Commune).

**2014 - 04** du 23.01.2014 : Contrat EUROFINS 2014 – surveillance microbiologique du restaurant scolaire – 436.20 € TTC

**2014 - 05** du 28.1.2014 : Avenant N°1 mettant fin à la mission d'assistance et de conseil des services de l'Etat pour le service public d'assainissement.

**2014 - 06** du 6.2.2014 : Convention CCESE pour la mise à disposition de professeurs pour la fanfare : 7 873.57 €

**2014 - 07** du 13.2.2014 : Convention fourrière pour animaux domestiques : 0.31 € par habitant pour 2014

**2014 - 08** : (convention VALOREM pour mise à disposition des chemins ruraux - en attente)

**2014 - 09** du 4.3.2014 : Contrat de dératisation 2014 avec les ETS AUROUZE : 2 078.44 € TTC

**2014 - 010** du 24.3.2014 : Convention CCESE pour mise à disposition de personnel pour interventions de musique en milieu scolaire sur la base de 33.06 € de l'heure.

## QUESTIONS DIVERSES

### Désignation des représentants des délégués représentant la commune auprès du SICTOM

M. COUTTE indique que lors de la prochaine réunion de la CCESE, il sera procédé à la désignation des délégués représentant chaque commune auprès du SICTOM.

Il s'étonne que ce point n'ait pas été abordé en réunion ou lors du présent conseil.

M. le Maire rappelle :

- sa proposition d'ouverture envers les membres de l'opposition pour travailler de manière constructive, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui au vu des votes émis.
- Qu'il n'est pas tenu de porter ce point en conseil municipal : l'élection se faisant par les membres élus et siégeant à la CCESE.

Il informe l'assemblée qu'il a donc décidé de proposer en qualité de :

DELEGUES TITULAIRES :

M. Johann MITTELHAUSER, M. Dominique VAURY, MME Patricia AMBROSIO-TADI,

M. Patrick BRUNEAU

DELEGUES SUPPLEANTS :

M. Pierre BONNEAU, M. Alain LAJUGIE, Mme Isabelle GAILLARD, Mme Claire LECOMTE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance.

ANGERVILLE, le 2 MAI 2014

Le Maire

Johann MITTELHAUSER

